|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **REPUBLIQUE DU CAMEROUN****Paix – Travail – Patrie****----------------------****MINISTERE DE L’EAU ET DE L’ENERGIE****-----------------------****SECRETARIAT GENERAL****----------------------** **DIRECTION DE LA MOBILISATION DES RESOURCES EN EAU****-----------------------** | **Description : C:\Users\User\AppData\Local\Temp\IMG_0505.PNG** | **REPUBLIC OF CAMEROON****Peace – Work – Fatherland****---------------------****MINISTRY OF WATER RESOURCES AND ENERGY****---------------------****SECRETARIAT GENERAL****---------------------****DEPARTMENT OF WATER RESSOURCES MOBILIZATION****------------------------**Yaoundé, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L’AGRO-INDUSTRIE DANS LE SEPTENTRION – PHASE 1 : CONSTRUCTION DES BARRAGES A BUTS MULTIPLES (PDAS 1 – CB)**

**ETUDE D’IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL POUR LE SITE DE BARKEHI DANS LE DEPARTEMENT DE BENOUE**

******PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE**

**BARKEHI**

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

**AOUT 2025**

**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L’AGRO-INDUSTRIE DANS LE SEPTENTRION – PHASE 1 : CONSTRUCTION DES BARRAGES A BUTS MULTIPLES (PDAS 1 – CB)**

**PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE**

**BARKEHI**

 

**SOMMAIRE**

[LISTE DES TABLEAUX 6](#_Toc202616180)

[I. INTRODUCTION 7](#_Toc202616181)

[II.1. Contexte et justification 7](#_Toc202616182)

[II.2. Description sommaire du projet 7](#_Toc202616183)

[II.3. Principaux acteurs de l’étude 8](#_Toc202616184)

[II.4. Objectifs du Plan de gestion environnementale et sociale 8](#_Toc202616185)

[II. IMPACTS POTENTIELS ET MESURES DU PROJET 9](#_Toc202616186)

[II.1. Synthèse des risques et impacts 9](#_Toc202616187)

[II.2. Mesures environnementales et sociales 10](#_Toc202616188)

[II.2.1. Mesures générales pour l’ensemble du projet 10](#_Toc202616189)

[II.2.2. Mesures d’atténuation spécifiques aux impacts identifiés 10](#_Toc202616190)

[II.2.3. Mesures d’optimisation 12](#_Toc202616191)

[II.2.4. Fiches des mesures environnementales et sociales 13](#_Toc202616192)

[III. PLANIFICATION ET PROGRAMMATION DES MESURES 23](#_Toc202616193)

[IV. PLAN DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE 40](#_Toc202616194)

[IV.1. Objectifs et contenu de la surveillance environnementale 40](#_Toc202616195)

[IV.2. Acteurs de surveillance 40](#_Toc202616196)

[IV.3. Outils de la surveillance environnementale 41](#_Toc202616197)

[IV.4. Evaluation du cout de la surveillance 41](#_Toc202616198)

[V. PLAN DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL 43](#_Toc202616199)

[V.1. Objectifs et contenu du suivi environnemental 43](#_Toc202616200)

[V.2. Acteurs de suivi 44](#_Toc202616201)

[V.3. Planification et programmation des activités de suivi environnemental 44](#_Toc202616202)

[V.4. Evaluation du cout du suivi 45](#_Toc202616203)

[VI. Plan de protection environnementale et sociale (PPES) des sites d’emprunt 46](#_Toc202616204)

[VI.1. Objectifs du PPES 46](#_Toc202616205)

[VI.2. Parties du PPES 46](#_Toc202616206)

[VI.3. Présentation de la zone d’emprunt du site de Barkehi 46](#_Toc202616207)

[VI.4. Activités sources d’impacts 47](#_Toc202616208)

[VI.5. Impacts potentiels de l’exploitation du site d’emprunt 48](#_Toc202616209)

[VI.6. Mesures de prévention et d’atténuation 49](#_Toc202616210)

[VI.7. Suivi-évaluation de la mise œuvre du PPES 50](#_Toc202616211)

[VI.8. Consultations des parties prenantes 50](#_Toc202616212)

[VI.9. Sensibilisation et de formation 50](#_Toc202616213)

[VI.10. Coûts estimatifs du PPES 50](#_Toc202616214)

[VI. ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE ET LEURS ROLES 52](#_Toc202616215)

[VI.1. Ministère de l’Eau et de l’Energie (MINEE) 52](#_Toc202616216)

[V.2. Consultants 52](#_Toc202616217)

[VI.3. Entreprise de réalisation des travaux 52](#_Toc202616218)

[VI.4. Sous-traitants des entreprises de réalisation des travaux 52](#_Toc202616219)

[VI.5. Mission de contrôle 53](#_Toc202616220)

[VI.6. Autres institutions administratives 53](#_Toc202616221)

[VI.7. Populations riveraines 53](#_Toc202616222)

[VII. PARTICIPATION DU PUBLIC 54](#_Toc202616223)

[VII.1. Contexte légal et objectif de la participation du public 54](#_Toc202616224)

[VII.2. Participation des populations riveraines 54](#_Toc202616225)

[VII.3. Participation des organisations de la société civile (ONG, Associations) 54](#_Toc202616226)

[VIII. ESTIMATION DU COUT DES MESURES ENVIRONNEMENTALES et sociales 55](#_Toc202616227)

[IX. CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES 56](#_Toc202616228)

# LISTE DES TABLEAUX

*Tableau 1 : Synthèse des risques et de impacts* 7

*Tableau 2: Mesures d’atténuation spécifiques aux impacts identifiés* 8

*Tableau 3: Mesures d'optimisation* 10

*Tableau 4 : Tableau de planification des mesures environnementales* 20

*Tableau 5 : Coûts de surveillance environnementale et sociale* 26

*Tableau 6 : Coût du suivi pendant les travaux (en Francs CFA)* 28

*Tableau 7 : Evaluation du coût des mesures* 32

*Tableau 8 : Chronogramme de mise en œuvre mesures environnementales* 33

# I. INTRODUCTION

## II.1. Contexte et justification

Le présent Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) découle de l’étude d’impact environnemental et social qui fait parties des études techniques du Projet d’Etudes en vue de la Mobilisation et de Valorisation des Eaux Pluviales à travers les retenues collinaires dans la Région du Nord (PEMVEP). Le PEMVEP s’inscrit dans le cadre du Programme de Développement de l’Agro-industrie dans le Septentrion – Phase 1 : Construction des Barrages à buts multiples (PDAS 1 – CB). Le projet a pour objectif de mettre à la disposition des populations des localités de la Région du Nord des infrastructures hydrauliques afin de rendre disponible les ressources en eau pour l’amélioration des conditions de vie surtout en saison sèche. Ce projet va permettre aux producteurs agricoles et aux éleveurs d’accéder aux ressources en eau pour la réalisation de leurs activités en saison sèche.

Les projets d’infrastructures sont soumis à la réalisation des études d’impact environnemental et social dans la législation camerounaise. L’étude d’impact environnemental et social est prescrite conformément à la Loi N°96/012 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l’environnement. Selon l’Arrêté N°00001/MINEPDED du 09 février 2016 fixant les différentes catégories d’opérations dont la réalisation est soumise à une étude d’impact environnemental et social, ce projet est soumis à une étude d’impact environnemental et social détaillée.

Le projet va toucher les localités de Barkehi (Arrondissement de Demsa), Ndjam Badi (Arrondissement de Bibemi), Bassira et Mousgoy (Arrondissement de Guider) et Poli (Arrondissement de Poli).

Le présent PGES est établi pour la construction du barrage collinaire et l’aménagement du périmètre irrigué sur le site de Barkehi.

## II.2. Description sommaire du projet

Le projet consiste à construire un barrage collinaire et à aménager un périmètre irrigué pour las activités hydroagricoles. C’est un barrage en enrochement à masque amont.

Le barrage en enrochement qui aura une hauteur RN de16 m et hauteur en crête de 19m avec une longueur de seuil de 50m avec une retenue couvrant une superficie de 145 ha sera constitué par les 2 principales composantes suivantes :

1. Un remblai en enrochements compactés par couches de 1 à 2 m par des rouleaux vibrants de 10 tonnes, avec un minimum de 4 passes. En effet, grâce au compactage, les tassements des enrochements de bonne qualité peuvent être réduits à 0,4% de la hauteur du barrage, ce qui constitue un grand avantage.
2. Un dispositif d’étanchéité qui sera constitué de 3 éléments : un masque amont en béton bitumineux, une plinthe qui assure la jonction entre le masque amont et le substratum rocheux et un rideau d’étanchéité qui empêche les écoulements sous le barrage.

Le masque bitumineux à mettre en place sur le parement amont du barrage collinaire, sera constitué de bas en haut par les couches suivantes :

* Une couche de transition en roches concassés (0 – 90 mm) de 60 cm d’épaisseur,
* Une couche d’imprégnation ou d’accrochage,
* Une couche de béton bitumineux filtrant (Binder filtrant) de 5 cm d’épaisseur,
* Une couche de béton bitumineux drainant (Binder drainant) de 10 cm d’épaisseur,
* Deux couches de béton bitumineux étanches de 6 cm d’épaisseur chacune, pour permettre un compactage efficace de l’enrober.
* Une couche de protection thermique constituée de peinture spéciale type « mastix »

La superficie à irriguer est de 225 ha repartis en 25 lots de 9 ha chacun. Le volume disponible pour irrigation est de 2174171m3 par an. Les besoins bruts en eau en ha assolé estimés à 12738m3.

## II.3. Principaux acteurs de l’étude

Les principaux acteurs concernés dans le cadre de la présente étude sont les suivants :

* Le Ministère de l’Eau et de l’Energie (MINEE) qui est le Maître d’Ouvrage de ce projet. Il est responsable de la supervision et du contrôle technique de la réalisation de l’étude.
* Le Groupement COMETE International/HAR chargé de réaliser les études techniques.
* Le Ministère de l’Environnement, de la Protection de la nature et du Développement Durable (MINEPDED) qui assure la coordination du processus de validation du rapport d’étude d’impact environnemental et social à travers le comité interministériel.

## II.4. Objectifs du Plan de gestion environnementale et sociale

Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale est élaboré pour permettre de mettre en œuvre les mesures d’atténuation, de compensation ou d’optimisation qui permettent d’apporter des réponses précises, pertinentes et durables aux impacts identifiés dans le cadre l’étude d’impact. C’est le cadre qui permet d’assurer une insertion harmonieuse du projet dans l’environnement récepteur conformément aux normes internationales et le cadre réglementaire en vigueur au Cameroun. Il facilite la mise en application des mesures d’atténuation, de compensation, d’optimisation et du suivi institutionnel requis pour la prévention de l’environnement.

Le présent PGES est décliné en plusieurs autres plans notamment : le plan de mise en œuvre des mesures, le plan de participation du public, le plan de surveillance environnementale et le plan de suivi environnemental. Il présente également le coût de la mise en œuvre des mesures préconisées.

Le Plan de Gestion de l’Environnementale et Sociale définit le type d’action à mettre en œuvre, leurs objectifs, les parties prenantes et leurs estimations budgétaires. En effet, il est question d’envisager de façon concrète comment les mesures préconisées seront mises en œuvre.

# II. IMPACTS POTENTIELS ET MESURES DU PROJET

## II.1. Synthèse des risques et impacts

*Tableau 1 : Synthèse des risques et de impacts*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
|  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
| ***Risques et Impacts*** | ***Codes*** | ***Nature*** | ***Importance absolue*** |
| MILIEU BIOPHYSIQUE |
| **Risques** | Pollution de l’air | A1 | **-** | Mineure |
| Risque de pollution des eaux de surface | A2 | **-** | Moyenne |
| Risque de pollution du sol | A3 | **-** | Mineure  |
| **Impacts** | Erosion du sol | A4 | **-** | Moyenne |
| Baisse des débits des cours d’eau en aval en période remplissage de la retenue collinaire | A5 | **-** | Mineure |
| Nuisances sonores | A6 | **-** | Mineure |
| Perturbation du milieu de vie de la faune | A7 | **-** | Mineure |
| Perte des arbustes et arbres sauvages sur le site de relocalisation des champs (environ 2483) | A8 | **-** | Moyenne |
| MILIEU HUMAIN |
| **Risques** | Risques d’accidents | B8 | **-** | Mineure |
| Risque de conflits | B9 | **-** | Mineure |
| Risque de prolifération des infections (IST/VIH/SIDA, COVID-19) et maladies | B10 | **-** | Moyenne |
| Risque de manifestation des VGB, HS et EAS | B11 | **-** | Moyenne  |
| *Risque de d*éveloppement des vecteurs de maladies | B16 | **-** | Moyenne |
| **Impacts** | Perte des terrains non-bâtis | B1 | **-** | Majeure |
| Perte des constructions (47) | B2 | **-** | Majeure |
| Perte des terres agricoles | B3 | **-** | Majeure |
| Perte des cultures | B4 | **-** | Moyenne |
| Création d’emplois temporaires (50 personnes pour la main d’œuvre local) | B5 | **+** | Moyenne |
| Développement des activités génératrices de revenus | B6 | **+** | Moyenne |
| Perte de 82,75ha de terres cultivables dans la zone de retenue d’eau | B3 | **-** | Majeure |
| Perturbation du mode de vie des populations locales | B7 | **-** | Mineure |
| Augmentation de la production des cultures maraîchères avec l’aménagement des périmètres  | B12 | **+** | Moyenne |
| Amélioration de la nutrition et la santé du bétail | B13 | **+** | Moyenne |
| Augmentation de la transhumance | B14 | **+** | Moyenne |
| Baisse ou disparition des conflits entre les éleveurs et les agriculteurs | B15 | **+** | Moyenne |

## II.2. Mesures environnementales et sociales

### *II.2.1. Mesures générales pour l’ensemble du projet*

Ces mesures concernent tous les impacts potentiels du projet. Il s’agit de :

* Recrutement d’un responsable interne à l’entreprise chargé du suivi environnemental pour garantir la mise en œuvre des clauses environnementales prescrites ;
* Rédaction du règlement intérieur environnemental du chantier ;
* Elaboration de la stratégie de recrutement de la main d’œuvre locale ;
* Identification des sites d’emprunt en collaboration avec les riverains et les autorités ;
* Veiller au respect et à l’application du code minier pour l’exploitation des carrières et emprunts ;
* Impliquer les autorités administratives et traditionnelles préalablement aux interventions sur le territoire.

### *II.2.2. Mesures d’atténuation spécifiques aux impacts identifiés*

*Tableau 2: Mesures d’atténuation spécifiques aux impacts identifiés*

| ***Risques et Impacts***  | ***Mesures*** |
| --- | --- |
| *Risques* |
| Pollution de l’air (A1) | * Arrosage régulier des sites des travaux
* Entretien permanent des véhicules et des engins
* Fourniture d'équipements de protection personnelle aux ouvriers adaptés à chaque poste
* Contrôle de l’utilisation des caches nez par le personnel de chantier
* Informer en avance les populations riveraines les activités de la phase d’avant les travaux et les impacts potentiels
* Créer une courte déviation avant les zones d’habitat le village de Tchiffel et celui de Barkehi pour accéder au site du projet afin d'éviter la traversée des zones habitées par les camions, entretenir et arroser régulièrement ces déviations
 |
| Risque de pollution des eaux de surface (A2) | * Mise en place de plans de gestion environnementale pour la construction du barrage.
* Utilisation de techniques de construction respectueuses de l'environnement.
* Gestion appropriée des déchets de chantier et des eaux usées.
* Contrôle régulier de la qualité de l'eau.
* Sensibilisation du personnel de chantier
* Mise en place de zones tampons pour limiter le ruissellement des eaux polluées
 |
|  |  |
|  |  |
| Risque de pollution du sol (A3) | * Mise en place de plans de gestion environnementale pour la construction du barrage.
* Utilisation de techniques de construction respectueuses de l'environnement.
* Gestion appropriée des déchets de chantier et des eaux usées.
* Sensibilisation du personnel de chantier
* Mise en place de zones tampons pour limiter le ruissellement des eaux polluées
* Bétonner toutes les aires de distribution de carburants/lubrifiants et de stockage des produits toxiques ;
* Equiper les aires de stockage et de manipulation des hydrocarbures des bâches étanches ;
* Proscrire les vidanges et lavage des engins et véhicules hors des aires aménagées ;
* Installer des cuves étanches pour les vidanges et des bacs métalliques pour la récupération des huiles
 |
| Risques d’accidents (B8) | * Cartographier préalablement au démarrage des travaux, tous les points à risque au niveau de l’ensemble des sites des travaux et préparer en conséquence un plan de prévention et de gestion de tous les risques
* Prévoir les moyens nécessaires et adéquats à la prévention et à la gestion de tous les risques, minimes soient ils
* Former et informer régulièrement les travailleurs sur les risques liés à leur poste et sur les mesures de sécurité à respecter, notamment les consignes de sécurité et la responsabilisation de chaque équipe.
* Fournir et s'assurer du port obligatoire des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés aux risques spécifiques du chantier, tels que casques, chaussures de sécurité, protections auditives, lunettes de protection, gants, masques, et vêtements de travail appropriés.
* Installer des barrières et des clôtures pour délimiter la zone du chantier et empêcher l'accès du public aux zones dangereuses.
* Mettre en place une signalisation claire et visible pour informer le public des dangers potentiels et des zones interdites.
* Utiliser des filets pour empêcher les débris de tomber et blesser les passants.
* Surveiller les entrées et sorties du chantier pour éviter les intrusions non autorisées
* Elaborer des plans d'urgence clairs et précis pour faire face à une situation d'urgence, comme une rupture de barrage.
* Former le personnel aux interventions d'urgence et aux premiers secours
* S'assurer que le personnel dispose de l'équipement nécessaire pour intervenir en cas d'urgence
* Mettre en place des barrières, des clôtures et d'autres mesures de protection pour isoler les zones dangereuses, comme les zones avec de l'électricité à haute tension ou des produits chimiques.
* Mettre en place des moyens de passage et d'accès sécurisés aux tranchées et autres zones de travail en hauteur.
* Assurer la sécurité des engins de chantier par des dispositifs de protection et des mesures anti-bruit.
 |
| Risque de conflits (B9) | * Mise en place d’un mécanisme de gestion des plaintes et réclamations
* Sensibilisation des parties prenantes
* Promotion de la prise en compte du genre dans la mise en œuvre du projet
 |
| Risque de prolifération des infections (IST/VIH/SIDA, COVID-19) et maladies (B10) | * Sensibilisation du personnel du chantier et des populations sur les risques liés aux IST/VIH-SIDA et grossesses non désirées
* Sensibilisation sur la COVID-19
 |
| Risque de manifestation des VBG, HS et EAS (B11) | * Sensibilisation du personnel de chantier et les populations riveraines
 |
| *Impacts* |
| Erosion du sol (A4) | * Assurer un système de drainage efficaces pour contrôler le ruissellement et éviter l'accumulation d'eau sur les zones sensibles.
* Les pentes peuvent être protégées par des enrochements, des gabions, ou des revêtements végétaux pour limiter l'érosion.
* Un suivi régulier des zones sensibles à l'érosion et un entretien approprié des dispositifs de contrôle de l'érosion sont essentiels pour garantir la durabilité de l'ouvrage.
* Remise en état des zones d’emprunts et des sites occupés lors des travaux
* Végétalisation des sites d’emprunt
 |
| Baisse des débits en aval des cours d’eau en période de remplissage de la retenue (A5) | * Programmer les travaux en saison sèche lorsque les cours d’eau sont asséchés
* Pour minimiser les impacts, des mesures peuvent être prises, comme la mise en place d'un "débit réservé" qui consiste à maintenir un certain niveau d'eau minimum en aval du barrage pour préserver la vie aquatique.
 |
| Nuisances sonores (A6) | * Mise en place de standards devant être respectés par les engins : valeurs maximales d'émission de bruit en conformité avec les standards OSHA fixant à 80 dBA le seuil de travaux dits bruyants pour lesquels un équipement de protection doit être fourni au personnel de chantier
* Fourniture d'équipements de protection personnelle aux ouvriers (bouchons auriculaires) et mise en œuvre effective de leur utilisation
* Informer en avance les populations riveraines sur les bruits qui seront produits pendant la circulation des engins et les travaux d’installation du chantier
* Créer une courte déviation avant les zones d’habitat le village de Barkehi pour accéder au site du projet afin d'éviter la traversée des quelques habitations par les camions et autres véhicules
 |
| Perte arbustes et arbres (d’environ 2483) (A8)  | * Promouvoir l’agroforesterie dans les espaces champêtres pour stabiliser le couver végétale
* Planter les arbres dans les espaces champêtres dans les localités de la zone du projet
* Sensibiliser, former, organiser et accompagner les producteurs sur les techniques d’agroforesterie avec les appuis des ONG et associations locales et des services départementaux du MINFOF de la Benoué
* Promouvoir l’agroforesterie sur les parcelles agricoles
 |
| Perte des terrains non-bâtis (B1) | * Compenser les pertes de terrains
 |
| Perte des constructions (B2) | * Sensibiliser les populations riveraines
* Identifier de nouvelles zones d’installation dans les localités bénéficiaires
* Reconstruire des nouvelles maisons en remplacement de celles perdues au profit du projet
 |
| Perte des terres agricoles (B3) | * Sensibiliser les populations riveraines et les producteurs
* Identifier de nouvelles parcelles agricoles et d’élevage
* Intégrer les victimes dans la liste de bénéficiaires prioritaires dans le périmètre irrigué
* Planter des arbres fruitiers et non fruitiers
 |
| Perte des cultures (B4) | * Compensation des pertes de cultures
* Appui des pertes de revenus agricole
 |
| Perturbation du mode de vie des populations locales (B6) | * Sensibiliser les personnes affectées par le projet sur les avantages du projet et leur insertion en tant que bénéficiaires
* Sensibiliser les autorités traditionnelles et les populations sur l’insertion sociale
* Accompagnement psychologique des ménages réinstallés
* Création des cadres de concertation pour la communication sociale entre les personnes affectées et les autres riverains
* Recrutement des personnes affectées dans la main d’œuvre
 |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
| Augmentation de la transhumance (B15) | * Sensibilisation des éleveurs nomades ;
* Facilitation de l’accès des éleveurs nomade au foncier ;
* Sensibilisation des communautés d’accueil des éleveurs
* Planification et organisation des consultations avec les populations locales pour échanger sur les impacts négatifs sur la transhumance et développer une stratégie locale d’adaptation
* Compensation équitable des terres perdues
 |

###

### *II.2.3. Mesures d’optimisation*

*Tableau 3: Mesures d'optimisation*

|  |  |
| --- | --- |
| ***Impacts***  | ***Mesures*** |
| Création des emplois temporaires (50 personnes pour la main d’œuvre sur le chantier, certaines personnes seront recrutées comme gardiens et agents d’entretien de la base du chantier) (B5) | * Engager en priorité la main d’œuvre local disponible et intéressée ;
* Etablir une politique de recrutement transparente ;
* Privilégier les riverains pour les emplois ne nécessitant pas une qualification particulière ;
* Accorder une priorité à la main d´œuvre locale en cas de compétence égale pour la main d’œuvre qualifiée ;
* Eviter les discriminations de genre dans le recrutement ;
* Délivrer des attestations de travail en fin de contrat aux ouvriers pour faciliter l’accès à d’autres opportunités d’emplois similaires.
 |
| Développement des activités génératrices de revenus (B6) | * Informer et sensibiliser les producteurs sur les opportunités d’affaires
 |
| Augmentation de la production des cultures maraîchères (B12) | * Sensibilisation et organisation des agriculteurs à la pratique des cultures irriguées dans les parcelles aménagées ;
* Suivi des acteurs de la culture hydro-agricole par les services techniques de proximité
 |
| Amélioration de la nutrition et la santé du bétail (B13) | * Sensibilisation et organisation des éleveurs et agriculteurs à la pratique des cultures fourragères
 |
|  |  |
| Baisse ou disparition des conflits entre les éleveurs et les agriculteurs (B16) | * Sensibilisation des éleveurs et agriculteurs
 |

###

### *II.2.4. Fiches des mesures environnementales et sociales*

|  |  |
| --- | --- |
| *Mesure :* | Recrutement de 02 responsables internes à l’entreprise (Responsable environnement et Responsable social) (MB1) |
| *Lieux de mise en œuvre* | Sites de travail Bureaux ou base de l’entreprise |
| *Objectifs* | Assurer une bonne mise en œuvre des mesures environnementales prévues et le respect de la réglementation environnementale en vigueur.  |
| *Impacts concernés* | Tous les impacts |
| *Tâches* | * L’élaboration du règlement intérieur du volet hygiène, sécurité, santé et environnemental
* La sensibilisation et la formation du personnel des chantiers sur les mesures environnementales préconisées pour le chantier ;
* La surveillance de la mise en œuvre des mesures environnementales par le personnel de l’entreprise
* La communication avec les populations et autorités locales
* La rédaction du rapport de suivi environnemental
 |
| *Résultats attendus* | Le respect et l’application des mesures environnementales |
| *Acteurs de mise en œuvre* | Entreprise |
| *Acteurs de suivi* | * MDC
* MINEE, MINEPDED
 |
| *Indicateurs objectivement vérifiables* | * Le Règlement Intérieur environnemental
* Le planning des activités de suivi environnemental
* Les fiches de suivi environnemental rempli
* La liste actualisée des EPI
* Le dispositif HSE de l’entreprise
 |
| *Moyens de vérification* | * Contrats de travail
* Fiche de présence effective des responsables environnement sur le chantier
* Bulletins de salaire
* Fiches de suivi environnementales
* Rapports de suivi environnemental
 |
| *Sources de vérification* | MDCMINEE |
| *Période de réalisation* | Pendant les travaux |
| *Coût de réalisation* | Responsable sauvegarde environnementale, agroforesterie et changement climatique : 47 mois x  2000 000 = **94 000 000FCFA****Responsable sauvegarde sociale et Genre :** 47 mois x 2000 000 = **94 000 000FCFA****Total : 188 000 000 FCFA** |

|  |  |
| --- | --- |
| *Mesure :* | Rédaction du volet environnemental du règlement intérieur du chantier et le code de conduite (MB2) |
| *Lieux de mise en œuvre* | Bureaux de l’entreprise |
| *Objectifs* | Mettre à la disposition du personnel de l’entreprise les normes et règles environnementales à respecter dans la réalisation des travaux. |
| *Impacts concernés* | Tous les impacts |
| *Tâches* | * Cadrer les enjeux environnementaux du projet dans le règlement intérieur de l’entreprise ;
* Rédiger le volet hygiène, sécurité, santé et environnement du règlement intérieur de l’entreprise
* Faire viser le règlement intérieur de l’entreprise par l’inspecteur du travail compétent après visa du directeur de l’entreprise ;
* Afficher le règlement intérieur ;
* Informer et sensibiliser le personnel sur le règlement intérieur
* Faire lire le règlement intérieur au personnel et leur faire signer une déclaration sur l’honneur pour le respecter.
 |
| *Résultats attendus* | Respect de clauses environnementales |
| *Acteurs de mise en œuvre* | Responsable environnement entreprise |
| *Acteurs de suivi* | MDC, MINEE, MINEPDED |
| *Indicateurs objectivement vérifiables* | Règlement Intérieur du chantier |
| *Moyens de vérification* | Tableaux d’affichageRèglement intérieur |
| *Sources de vérification* | Entreprise (base du chantier, bureaux) |
| *Période de réalisation* | Avant le début des travaux |
| *Coût de réalisation* | **3 000 000 FCFA** |

|  |  |
| --- | --- |
| *Mesure :* | Gestion des déchets du chantier (MB3) |
| *Lieux de mise en œuvre* | Base du chantier, sites approuvés par protocoles d’accord.  |
| *Objectifs* | Prévenir ou gérer la pollution accidentelle des eaux, du sol, de l’air par les déchets solides et liquides |
| *Impacts concernés* | Pollution de l’air, du sol et des eaux de surface et souterraines  |
| *Tâches* | * Aménager des espaces pour l’entretien des engins (équiper d’un séparateur d’hydrocarbure, de bâches étanches, etc.)
* Aménager deux fosses pour les déchets biodégradables
* Confectionner des bacs pour la récupération des déchets solides
* Installation des citernes de récupérations des huiles usées
* Sensibilisation des employés
 |
| *Résultats attendus* | Sécurité dans le chantierProtection de l’environnement |
| *Acteurs de mise en œuvre* | * Responsable environnemental de l’entreprise ;
* Chef de garage des entreprises ;
 |
| *Acteurs de suivi* | * Responsable environnement de l’entreprise et de la mission de contrôle
* MINEE
* MINEPDED
 |
| *Indicateurs objectivement vérifiables* | * Protocoles d’accord
* Présence des demi-fûts labélisés ;
* Présence des fosses de réception des déchets ;
* Fiches de réception des déchets pour recyclage par des sociétés spécialisées
* Présence des bacs de stockage des hydrocarbures ;
* Présence de l’aire de lavage des véhicules avec séparateur d’hydrocarbures ;
* Contrats de récupération des déchets (huiles usées et filtres) avec le fournisseur d’hydrocarbures
 |
| *Moyens de vérification* | Rapport HSE |
| *Sources de vérification* | Entreprise (base du chantier, bureaux) |
| *Période de réalisation* | Avant le début des travauxPendant les travaux |
| *Coût de réalisation* | **15 000 000 FCFA** |

|  |  |
| --- | --- |
| *Mesure* | Protection environnemental et sociale du site d’emprunt (MB4) |
| *Lieux de mise en œuvre* | Les sites d’emprunt exploités |
| *Objectifs* | Lutter contre la dégradation de l’environnement sur les sites d’emprunt |
| *Impacts concernés* | Erosion du solPerte du couvert végétal |
| *Tâches* | * Préparer préalablement à l’exploitation de tout site d’emprunt un Plan de Protection Environnementale et Sociale
* Consultation les parties prenantes
* Sensibilisation et formation des acteurs du projets et les populations locales
* Suivi-évaluation de la mise œuvre du PPES
* Replis le matériel
* Remise en état du site d’emprunt
 |
| *Résultats attendus* | * Les impacts et mesures environnementales et sociales de l’exploitation du site d’emprunt sont identifiés à travers une évaluation environnementale
* Les consultations des parties prenantes sont effectives et les opinions et préoccupations sont identifiées
* Les acteurs du projet et les populations riveraines sont sensibilisés et formés sur les questions relatives à la protection environnementale et sociale du site d’emprunt
* Le suivi-évaluation des mesures de protection environnementale et sociale est effectif
* Le site d’emprunt est remis en état à la fin d’exploitation
 |
| *Acteurs de mise en œuvre* | Entreprise |
| *Acteurs de suivi* | MDC, MINEE, MINEPDED |
| *Indicateurs objectivement vérifiables* | Evaluation environnementale et socialeNombre de consultations des parties prenantes Type et nombre d’acteurs sensibilisés et formésSites d’emprunt remis en état |
| *Moyens de vérification* | Rapport d’évaluation environnementale et sociale du site d’emprunt (carrière)Procès-verbaux de consultations des parties prenantesRapport d’activité |
| *Sources de vérification* | EntrepriseMDC |
| *Période de réalisation* | A la fin d’exploitation des sites d’emprunt |
| *Coût de réalisation* | **66 000 000 FCFA** |

|  |  |
| --- | --- |
| *Mesure* | Sensibilisation des populations riveraines et l’équipe du projet sur risques de infections (IST/VIH/SIDA, COVID-19) et maladies (MB5) |
| *Lieux de mise en œuvre* | Les localités de la zone du projet |
| *Objectifs* | * Eveiller les consciences et promouvoir les comportements responsables chez le personnel des entreprises et les populations locales sur les risques d’infection et de maladies
* Lutter contre l’exploitation illégale des ressources naturelles
 |
| *Impacts concernés* | * Risque de prolifération des maladies sexuellement transmissibles, du paludisme et d’autres maladies
 |
| *Tâches* | * Information et sensibilisation sur les risques liés aux IST/VIH /SIDA, le paludisme, les maladies hydriques et autres problèmes de santé ;
* Sensibilisation des populations sur les risques des mariages précoces et des grossesses non désirées ;
* Sensibilisation des populations à la sécurité ;
* Sensibiliser et organiser les populations sur la prévention environnementale
* Sensibilisation sur la COVID-19
 |
| *Résultats attendus* | Prise de conscience des populations riveraines et du personnel du projet sur les questions et risques relatives aux infections et maladies |
| *Acteurs de mise en œuvre* | Services de santéAssociations ou ONG spécialisée dans les actions de communication pour le changement de comportements (sensibilisation, organisation et formation des populations) |
| *Acteurs de suivi* | Responsable environnemental l’entrepriseResponsable environnementale de la MDC |
| *Indicateurs objectivement vérifiables* | Nombre de séances de sensibilisation organiséeNombre de personnes sensibilisées dans les localitésPersonnel du projet sensibiliséThèmes abordés |
| *Moyens de vérification* | Liste de présence des séances de sensibilisationRapports d’activités |
| *Sources de vérification* | Entreprise, MDC, MINEE, Centre de santé de Gaschiga |
| *Période de réalisation* | Pendant la réalisation des travaux |
| *Coût de réalisation* | **20 000 000 FCFA** |

|  |  |
| --- | --- |
| *Mesure* | Sensibilisation des populations riveraines et l’équipe du projet sur les VBG,HS,EAS (MB6) |
| *Lieux de mise en œuvre* | Les localités de la zone du projet |
| *Objectifs* | * Faciliter la prise de conscience sur les risques sanitaires liés aux barrages
* Promouvoir les comportements responsables chez le personnel des entreprises et les populations locales
* Lutter contre les causes de problèmes de santé dans la zone du projet : paludisme, maladies hydriques, IST, VIH, etc.
 |
| *Impacts concernés* | * Risque de prolifération des maladies sexuellement transmissibles, du paludisme et maladies hydriques
 |
| *Tâches* | * Sensibilisation sur la bonne conduite dans le cadre de travail et d’interactions avec les populations locales
* Information et sensibilisation sur les risques liés aux IST/VIH /SIDA, le paludisme, les maladies hydriques et autres problèmes de santé ;
* Sensibilisation des populations sur les risques des mariages précoces et des grossesses non désirées ;
* Formation des animateurs locaux ;
* Distribution des moustiquaires imprégnées ;
* Sensibilisation des populations à la sécurité ;
* Sensibiliser et organiser les populations sur la prévention environnementale
* Sensibilisation sur la COVID-19
* Sensibilisation des employés des entreprises de construction et les populations riveraines sur les VBG
 |
| *Résultats attendus* | Prise de conscience des populations riveraines et du personnel du projet sur les questions et risques relatives aux maladies, la sécurité et la protection de l’environnement |
| *Acteurs de mise en œuvre* | Services de santéAssociations ou ONG spécialisée dans les actions de communication pour le changement de comportements (sensibilisation, organisation et formation des populations) |
| *Acteurs de surveillance* | Responsable environnemental l’entrepriseResponsable environnementale de la MDC |
| *Acteurs de suivi* | UGP, MINEE |
| *Indicateurs objectivement vérifiables* | Nombre de séances de sensibilisation organiséeNombre de personnes sensibilisées dans les localitésPersonnel du projet sensibiliséThèmes abordés |
| *Moyens de vérification* | Liste de présence des séances de sensibilisationRapports d’activités |
| *Sources de vérification* | Entreprise, MDC, MINEE |
| *Période de réalisation* | Pendant la réalisation des travaux |
| *Coût de réalisation* | **30 000 000 FCFA**  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| *Mesure :* | Signalisation et/ou balisage des sites de travaux et zones dangereuses (MB7) |
| *Lieux de mise en œuvre* | Zone de travail, Zones à risque |
| *Objectifs* | Réduire les risques d’accidents  |
| *Impacts concernés* | Risque d’accidents |
| *Tâches* | * Pose des panneaux de signalisation
* Balisage
* Pose de barrières physiques pour les sites sensibles (carrières de roches, etc) ;
* Eclairage de la zone de travail dans la nuit
 |
| *Résultats attendus* | Protection des populations riveraines et des employés du chantier  |
| *Acteurs de mise en œuvre* | Entreprise |
| *Acteur de surveillance* | MDC |
| *Acteurs de suivi* | UGP |
| *Indicateurs objectivement vérifiables* | Nom et nombre de sites signalisés ou balisés |
| *Moyens de vérification* | Rapport d’activité |
| *Sources de vérification* | EntrepriseMDC |
| *Période de réalisation* | Pendant les travaux |
| *Coût de réalisation* | **25 000 000 FCFA**  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
| *Mesure* | **Compensation des pertes des biens (MB8)** |
| *Lieux de mise en œuvre* | Localités de la zone du projet |
| *Objectifs* | Compenser les pertes en biens provoquées par les travaux d’aménagement |
| *Impacts concernés* | Perte des biens (70 cases d’habitation) à cause d’inondation par les eaux de la retenue collinaire |
| *Tâches* | * Information les personnes affectées par la perte des biens
* Mettre en œuvre des mesures préconisées dans le PAR ;
* Compensations sur la base de la relocalisation sur un nouveau site et du remplacement intégrale des biens (SO5)
* Accompagnement psychosocial de personnes affectées
 |
| *Résultats attendus* | Compensation des biens affectés |
| *Acteurs de mise en œuvre* | Commission PréfectoralEntreprise |
| *Acteur de surveillance* | MDC |
| *Acteurs de suivi* | UGP, MINEE, MINDCAF, Préfecture, MINAS |
| *Indicateurs objectivement vérifiables* | Nombre et types de biens affectésNombre et noms des personnes indemniséesDépenses de compensation |
| *Moyens de vérification* | Rapport de compensation des biensRapport d’activités |
| *Sources de vérification* | Entreprise, Préfecture, MDC |
| *Période de réalisation* | Avant le début des travaux |
| *Coût de réalisation (en FCFA)* | **435 672 356 FCFA** |

|  |  |
| --- | --- |
| *Mesure* | Sensibilisation et organisation des agriculteurs et des éleveurs : gestion du périmètre irrigué, protection de la retenue et du barrage, protection de l’environnement, production fourragère (MB9) |
| *Lieux de mise en œuvre* | Localités de la zone du projet |
| *Objectifs* | Promouvoir l’imprégnation du projet par les bénéficiairesDévelopper les connaissances sur les opportunités et la protection de l’environnementOrganiser et former les bénéficiaires pour une meilleure gestion des acquis du projet |
| *Impacts concernés* | Risque de pollutionRisque de conflitsCréation des activités génératrices de revenus |
| *Tâches* | * Organisation de 6 campagnes de sensibilisation des populations
* Organisation des producteurs en une coopérative pour la gestion du périmètre irrigué
* Plantation des arbres
 |
| *Résultats attendus* | Disponibilité des points d’eau potable  |
| *Acteurs de mise en œuvre* | Associations, ONG, Experts individuelsPopulations riveraines |
| *Acteurs de surveillance* | Responsable environnemental l’entrepriseResponsable environnementale de la MDC |
| *Acteurs de suivi* | MDC, Commune |
| *Indicateurs objectivement vérifiables* | Nombre de séances de sensibilisationPV des campagnes de sensibilisationDocuments de création de la coopérative (PV de l’assemblée, statuts, règlements intérieurs, Récépissé de création) |
| *Moyens de vérification* | Rapport d’activités |
| *Sources de vérification* | Entreprise, MDC |
| *Période de réalisation* | Pendant et après les travaux |
| *Coût de réalisation* | **36 000 000 FCFA** |

|  |  |
| --- | --- |
| *Mesure* | Promotion de l’agro foresterie dans les parcelles agricoles (2483 arbres) (MB10) |
| *Lieux de mise en œuvre* | Les champs à Barkehi et Tchiffel |
| *Objectifs* | Promouvoir la restauration de la végétation |
| *Impacts concernés* | Erosion du solPerte du couvert végétal |
| *Tâches* | * Information et sensibilisation des populations sur l’importance de l’agroforesterie
* Consultation des services du MINFOF de la Benoué pour appui technique et choix des ONG ou associations spécialisées
* Concertation avec les propriétaires des champs pour le choix des espèces à planter
* Planification des activités
* Mobilisation des ressources
* Recrutement de la main d’œuvre locale
* Suivi-évaluation de la mise œuvre des activités
* Organisation et renforcement des capacités de la population pour l’entretien et la protection des plants
* Assister les producteurs dans l’entretien des plants pendant 02 ans à travers un suivi accompagnement technique et financier semestriel pendant 02 ans
 |
| *Résultats attendus* | * La plantation d’au moins 16 arbres par hectare
* Plantation des arbres sur les limites des parcelles agricoles
 |
| *Acteurs de mise en œuvre* | ONG ou Association spécialisée dans l’agroforesterie |
| *Acteur de surveillance* | Entreprise, MDC |
| *Acteurs de suivi* | UGP, MINEE, MINFOF, MINEPDED |
| *Indicateurs objectivement vérifiables* | Nombre de réunion de sensibilisationNombre de propriétaire de champs impliquéType et nombre d’espèces plantéesSuperficie couverte |
| *Moyens de vérification* | Rapports d’activitésProcès-verbaux de consultations des parties prenantesRapport d’organisation et formation des propriétaires des champsRapport final |
| *Sources de vérification* | Entreprise, MDC, UGP |
| *Période de réalisation* | Pendant les travaux |
| *Coût de réalisation* | **18 000 000 FCFA**  |

# III. PLANIFICATION ET PROGRAMMATION DES MESURES

*Tableau 4 : Tableau de planification des mesures environnementales*

| ***Mesure environnementale***  | ***Type*** | ***Objectif de la mesure*** | ***Tâches*** | ***Acteurs de mise en œuvre*** | ***Acteurs de surveillance*** | ***Acteurs de suivi*** | ***Indicateurs de suivi*** | ***Coût de mise en œuvre (FCFA)*** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Phase avant les travaux |
| Rédaction du volet environnemental du règlement intérieur du chantier et le code de conduite (MB2) | Atténuation | Intégrer les considérations environnementales dans les pratiques de l’entreprise et le comportement de ses employés  | Cadrer les enjeux environnementaux du projet- Rédiger le volet environnement du règlement intérieur de l’entreprise (y prévoir des sanctions) ;- Faire viser le règlement intérieur de l’entreprise par l’inspecteur de travail compétent après visa du directeur de l’entreprise ;- Afficher le règlement intérieur ;- Sensibiliser le personnel de chantier | Responsable environnement de l’entreprise | Responsable environnement de Mission de Contrôle | MINEEMINEPD | Contrat du responsable environnement de l’entrepriseRèglement intérieur du volet environnement | 3 000 000 |
| Compensation des pertes de biens (MB8) | Atténuation | Compenser les pertes en biens dans le cadre de l’aménagement de la retenue collinaire | Estimation du coût- Compensations- Accompagnement psychosocial des PAP | EntrepriseCommission de constat et d’évaluation des biensMaître d’ouvrage | MDC | PréfectureMINDCAFMINEE | Liste des bénéficiaires- Montant dépensé- Rapports d’activités- Nombres de plaintes, Nombre de fiches d’entente signées | 468 862 567 |
| Phase des travaux |
| Gestion des déchets -Hydrocarbure-Huiles-Produits bitumeux-Solides et assimilable aux déchets ménagers (MB3) | Atténuation | Eviter et ou prévenir la pollution accidentelle des eaux, du sol, de l’air par les déchets solides et liquides | Aménager des espaces pour l’entretien des engins (équiper d’un séparateur d’hydrocarbure, de bâches étanches…)- Aménager deux fosses pour les déchets biodégradables- Confectionner des bacs pour la récupération des déchets solides- Installation des citernes de récupérations des huiles usées | Environnementaliste et le Chef de garage de l’entrepriseEntreprise spécialisée dans la gestion des déchets  | Responsable environnement et social de l’entreprise Responsable environnement et social de Mission de Contrôle | MINEEMINEPDED | Présence des installations - Présence des fosses, des bacs- Fiches de réception des déchets par la société.  | 15 000 000 |
| Sensibilisation et organisation des populations riveraines et l’équipe de projet sur :- les infections et les maladies (IST/VIH-SIDA, paludisme)- la COVID-19(MB5) | Atténuation | Lutter contre les maladies et les IST/VIH/SIDA- Approfondir la lutte contre le SIDA- Lutter contre l’exploitation illégale des ressources naturelles | Recrutement de l’ONG pour la sensibilisation- Programmation- Campagnes de sensibilisation - Identifier et former des animateurs locaux- Dépistages et distribution des préservatifs- Appui conseil dans la mise en œuvre des actions de protection de l’environnement | Consultant (ONG ou Association spécialisée) - Environnementaliste de l’entreprise- Chef de chantier- Formations sanitaires | Responsables environnement et social de l’entreprise Responsable environnement et social de Mission de Contrôle | MINEEMINEPDEDMINSANTEMINASMINFOFSous-Préfectures et Communes | Contrat du consultantProgramme de sensibilisationKit de sensibilisationRapports de sensibilisation Statistiques des dépistagesNombre de personnes ayant effectuées le test COVID-19  | 20 000 000 |
| Sensibilisation des populations riveraines et l’équipe du projet sur les VBG,HS,EAS (MB6) | Atténuation | Lutter contre les VBG, HS et EAS à travers la sensibilisation et le suivi des populations riveraines et le personnel de l’entreprisePromouvoir un cadre de vie de respect des droits de l’hommePromouvoir des relations de respect entre les hommes et les femmes | Recrutement de l’ONG pour la sensibilisationProgrammationCampagnes de sensibilisation Identifier et former des animateurs locauxEnregistrer des cas de violation et faire le suivi des victimes | Consultant (ONG ou Association spécialisée) - Expert sociale de l’entreprise | Responsables environnement et social de l’entreprise Responsable environnement et social de Mission de Contrôle | UGPMINASMINSANTEMINEESous-PréfetMaireGendarmerieChefs traditionnels | Nombre de campagnes de sensibilisationNombre de personnes sensibiliséesPersonnel du projet sensibiliséThèmes abordés | 30 000 000 |
| Signalisation et/ou balisage des sites de travaux et zones dangereuses (MB7) | Atténuation | Réduire les risques d’accidents | Pose des panneaux de signalisationBalisagePose de barrières physiques pour les sites sensibles (carrières de roches, etc) ;Eclairage de la zone de travail dans la nuit | Entreprise | MDC | UGP | Nom et nombre de sites signalisés ou balisés | 25 000 000 |
| Promotion de l’agro foresterie dans les parcelles agricoles (2483 arbres)(MB10) | Atténuation | Lutter contre la perte des arbres et arbustesDensifier la végétation | Identifier et évaluer les espèces à planterMobiliser le sous-traitantRecrutement de la main d’œuvre localeRechercher les semences, mettre en pépinière et conduire les plantsPlanter, et assurer l’entretien jusqu’à la période de garantie | Associations, ONG, Populations locales | Responsable environnement de l’entreprise Responsable environnement de Mission de Contrôle | Commune de GaschigaMINFOFMINEEMINEPDED | Nombre d’arbres plantésSuperficies végétaliséesRapports | 18 000 000 |
| Phase de repli et d’exploitation |
| Protection environnementale et sociale du site d’emprunt (MB4) | Atténuation | Eviter la perte des terres cultivablesRestaurer le paysage | Elaborer le programme de remise en l’état des sites suivant le type d’occupation- Replis le matériel- Scarifier et égaliser les surfaces en prévoyant les orientations des eaux de ruissellement - Information et sensibilisation des populations- Organisation des producteurs- Elaboration des thèmes de formation- Information des usagers - Elaboration programme te calendrier de formation- Organisation des séances de formation- Elaboration du calendrier de suivi-accompagnement | Entreprise de réalisation des travaux | Responsables environnement et sociale de l’entreprise Responsables environnement et social de Mission de Contrôle | MINEE, MINEPIA, MINADER, MINEPDEDAutorités locales  | Programme de remise en l’état-Observation directe-Rapport d’exécution-Superficies  | 66 000 000 |
| Sensibilisation, organisation, formation et accompagnement des agriculteurs et des éleveurs :gestion des périmètres,protection de la retenue et du barrage, protection de l’environnementproduction fourragère(MB9) | Optimisation | Promouvoir l’imprégnation du projet par les bénéficiairesDévelopper les connaissances sur les opportunités et la protection de l’environnementOrganiser et former les bénéficiaires pour une meilleure gestion des acquis du projet | Information et sensibilisation des populationsOrganisation des producteursElaboration des thèmes de formationInformation des usagers Elaboration programme te calendrier de formationOrganisation des séances de formationElaboration du calendrier de suivi-accompagnement | Entreprise ou ONG spécialiséesServices sectoriels déconcentrésExperts individuels | Responsables environnement et social de l’entreprise Responsables environnement et social de Mission de Contrôle | Commune de GaschigaMINEEMINASMINEPDEDMINDDEVEL | Nombre de séances de sensibilisationNombre de séances de formationNombre d’ateliers de suivi-accompagnementRapports d’activités | 36 000 000 |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |

# IV. PLAN DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE

 La surveillance environnementale sera effectuée par l’environnementaliste du Maître d’œuvre et de l’entreprise qui sera chargée de s’assure du respect des clauses environnementales et sociales pendant la réalisation des travaux.

## IV.1. Objectifs et contenu de la surveillance environnementale

La surveillance environnementale consistera à s’assurer de la bonne exécution des mesures environnementales telles que prévues dans le plan de gestion de l’environnement à toutes les phases du projet. Dans l’optique d’assurer une bonne mise en œuvre des mesures, l’entreprise devra soumettre à la mission de contrôle pour approbation le plan de gestion de l’environnement de chantier qui comprend les éléments suivants :

* Le règlement intérieur environnemental ;
* Les plans d’installation des bases chantier/vie ;
* Les plans d’exploitation des zones d’emprunt ;
* Les plans d’exploitation des carrières ;
* Les plans de déviation provisoires ;
* Le plan de gestion des zones de dépôt des terres de mauvaise tenue ;
* Le plan de gestion des déchets (liquides et solides) et notamment des déchets dangereux ;
* Le plan de protection environnementale et sociale du site d’emprunt
* Le plan d’information et communication avec les parties prenantes
* Le plan de gestion des VBG
* Le plan d’urgence
* Plan de signalisation et de balisage
* Plan de circulation

Les opérations qui nécessiteront la surveillance environnementale comprennent :

* Le respect du règlement environnemental du chantier ;
* La présence de la signalisation mobile et/ou fixe aux droits des endroits sensibles (lieux des travaux et agglomérations, etc.);
* Le contrôle de la gestion des lieux de dépôt des matériaux de mauvaise tenue (produits de curage, déblais, etc.) ;
* L’exploitation et la remise en état des sites d’emprunts, ainsi que des installations de chantier ;
* Le respect des mesures de prévention contre les IST/VIH/SIDA et la COVID-19;
* Le respect des techniques d’abattages d’arbres ;
* Les compensations des biens et cultures endommagés ;
* Le port des équipements de protection individuels appropriés par le personnel ;
* La récupération des huiles usées ainsi que de tous autres déchets dangereux.

## IV.2. Acteurs de surveillance

Les Acteurs devant participer à la surveillance environnementale regroupent :

* Un **responsable sauvegarde environnementale et HSE et un Responsable sauvegarde sociale, Genre et MGP de l’entreprise** des travaux qui sont les premiers acteurs de surveillance de la mise en œuvre de plusieurs autres mesures qui seront mises en œuvre généralement par les chefs de chantier et autres chefs de garage.
* Un **responsable sauvegarde environnemental et HSE et un responsable sauvegarde social, Genre et MGP de la mission de contrôle qui** sont les principaux agents de la surveillance environnementale. Leurs rôles consistent à s’assurer d’une bonne mise en œuvre des mesures environnementales. Ils vont travailler en étroite collaboration avec le responsable environnement et le responsable social de l’entreprise de réalisation des travaux.

## IV.3. Outils de la surveillance environnementale

Le responsable environnement de l’entreprise mettra à la disposition du responsable environnemental de la mission de contrôle des outils appropriés pour la surveillance environnementale pour approbation. Ils comprennent entre autres :

* Tableau de bord environnemental et social ;
* Fiche environnementale de réception de base du chantier
* Fiche environnementale de suivi
* Fiche de suivi environnemental des emprunts
* Fiche de suivi des mesures préventives
* Fiche de suivi hygiène et sécurité
* Fiche d’identification d’accident de travail
* Fiche d’identification d’incident
* Fiche de gestion des déchets
* Fiche de de non-conformité environnementale
* Fiche environnementale de levée de réserve
* Protocole d’Accord de dépôt de débris
* Fiche de suivi des arbres et cultures détruites

Des rapports mensuels de surveillance environnementale devront être élaborés par le responsable environnement de la mission de contrôle. Ces rapports qui résumeront leurs activités et les difficultés rencontrées devront être soumis à l’Administration afin de lui permettre de planifier ses activités de suivi.

## IV.4. Evaluation du cout de la surveillance

L’évaluation du coût de la surveillance environnementale concerne la rémunération des responsables du volet environnemental et social de l’entreprise et de la mission de contrôle. Ces coûts concernent la rémunération et le fonctionnement.

La durée de surveillance commence avec la mise en œuvre du par qui dure 24 mois, ensuite l’installation de chantier pendant 03 mois et la phase de construction du barrage qui dure 20 mois donnant une durée totale de 47 mois.

*Tableau 5 : Coûts de surveillance environnementale et sociale*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Rubriques* | *Quantité* | *Coût unitaire (en fcfa)*  | *Coût total (en fcfa)* |
| Rémunération du responsable environnement de l’entreprise  | 47 mois | 2 000 000 | 97 000 000 |
| Rémunération du responsable social de l’entreprise | 47 mois | 2 O00 000 | 97 000 000 |
| Rémunération du responsable environnement de la MDC | 47 mois | 2 500 000 | 117 500 000 |
| Rémunération du responsable social de la MDC | 47 mois | 2 500 000 | 117 500 000 |
| Achat véhicule pour les unités E&S | 1 | 25 000 000 | 25 000 000 |
| Fonctionnement (véhicule, communication, etc.) | 47 mois | 1 000 000 | 47 000 000 |
| **TOTAL** | **501 000 000** |

# V. PLAN DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

## V.1. Objectifs et contenu du suivi environnemental

Les activités de suivi viseront à évaluer la performance des mesures environnementales mises en œuvre et leur efficacité. Elles permettront également de détecter tout impact environnemental ou social imprévu qui peut se produire pendant l’exécution des opérations du projet, et de rectifier les activités du projet en conséquence. A travers le suivi, on mesurera l’impact résiduel après application des mesures environnementales.

Compte tenu de la durée et de l’ampleur des impacts appréhendés, ce projet requiert un suivi d’exploitation pendant les travaux et un suivi post projet pendant l’exploitation de l’infrastructure.

Les éléments devant faire l’objet de suivi dans le cadre de ce projet comprendront entre autres :

Période avant le début des travaux :

* Le calendrier de mise en œuvre des activités du PAR ;
* Les actions d’information et de sensibilisation des populations sur divers thèmes ;
* La compensation et la réinstallation des PAP ;
* Les appuis aux personnes vulnérables ;
* Les actions de sensibilisation pour le changement des comportements sur les VBG ;
* Le mécanisme de gestion des plaintes;
* Le calendrier mensuel de la phase d’installation du chantier ;
* Le plan d’hygiène, sécurité, santé et environnement ;
* Les rapports de mise en œuvre des actions préparatoires

Pendant les travaux

* Le planning mensuel des activités de surveillance environnementale et sociale ;
* Le planning mensuel des travaux ;
* Le plan et les rapports de gestion et de protection environnementale et sociale du site d’emprunt ;
* Le calendrier trimestriel des activités pendant la période de construction ;
* Le plan et les rapports d’hygiène, sécurité, santé et environnement ;
* Le plan de gestion de la circulation ;
* Plan de signalisation et de balisage
* Le plan et rapport d’urgence
* La qualité de vie des populations en général et celle des personnes déplacées en particulier ;
* La sensibilisation des populations sur divers thèmes tels que les IST/VIH/SIDA et la COVID-19 ;
* Les rapports mensuels de surveillance environnementale et sociale.

Pendant la phase d’exploitation

* Le rapport d’audit de la mise en œuvre du PAR ;
* Le registre du barrage pendant la première mise à eau (les comptes rendus des observations visuelles de routine, Les comptes rendus des observations à l’occasion des crues, les mesures d’auscultation, les informations sur l’exploitation du barrage, la description de tous les travaux d’entretien et de réparation, les visites techniques approfondies avec date, nom et signature des participants) ;
* Le Plan d’information et de sensibilisation des populations et autres parties prenantes ;
* La qualité de vie des populations bénéficiaires des aménagements ;
* La productivité et le rendement agricole sur le périmètre irrigué ;
* Le fonctionnement du système d’organisation des producteurs ;
* Le rapport de gestion des plaintes ;
* Le rapport de gestion des VBG ;
* Le rapport de la gestion de la végétation arborée ;
* Le rapport d’appui à unité de gestion du barrage ;
* Le rapport du comité de lutte contre le changement climatique ;
* Le rapport de communication entre les parties prenantes

## V.2. Acteurs de suivi

Les acteurs de suivi sont regroupés dans le cadre du Comité Départemental de suivi des PGES prescrit par l'Arrêté n°0010/MINEP du 03 avril 2013 portant organisation et fonctionnement des comités départementaux de suivi de mise en œuvre des plans de gestion de gestion environnementale et sociale. Les membres de ce comité sont la Préfecture, le MINEE, le MINEPDED, MINTP, MINFOF, MINEPAT, MINMIDT, MINAS, les communes, les acteurs du secteur privé et de la société civile et les représentants des populations locales et les autorités locales.

## V.3. Planification et programmation des activités de suivi environnemental

*Avant le début des travaux*

La planification et la programmation des actions de suivi seront faites par rapport aux différentes phases du projet notamment avant les travaux, pendant les travaux et après les travaux (exploitation).

En phase préparatoire dont avant les travaux, le suivi va concerner la mise en œuvre des activités du PAR et l’installation du chantier. Le suivi de la mise en œuvre du PAR se fera tous les deux mois dont 12 sur 24 mois.

Le suivi pendant la période d’installation de chantier qui va durer 3 mois sera mensuel.

*Phase des travaux de construction*

Le comité de suivi organisera des missions de terrain trois (03) fois par an. Les activités de ce comité devront être programmées de manière à ce qu’elles coïncident avec les réunions de chantier.

Chaque mission de suivi effectuera des observations et constats sur le terrain et adressera un rapport que chacun des représentants des organisations impliquées adressera à sa hiérarchie.

Dès la constitution du comité de suivi, celui-ci devra programmer ses activités et repréciser les indicateurs de suivi. A la fin des travaux, se tiendra une session bilan pour procéder à l’analyse du rapport de recollement de la mission de contrôle et pour tirer les leçons pour le futur.

La planification des activités de suivi du PGES sera faite sur la base d’au moins dix membres du comité.

Phase d’exploitation

Le suivi pendant la période d’exploitation sera fait 02 fois par an pendant la saison de pluies. Ce suivi permettra de vérifier le fonctionnement de la retenue et la gestion du barrage durant les premiers mois de remplissage et durant la période de crue maximale.

Le projet prendra les frais de suivi pour les cinq (5) premières années d’exploitation correspondant à la période d’appui de l’unité de gestion du barrage. A la fin de ces 5 années, l’unité du projet et le promoteur organiseront les descentes de suivi durant le cycle de vie de l’ouvrage.

## V.4. Evaluation du cout du suivi

Selon l’Article 7, alinéa 1 de l’Arrête 0010/MINEP du 03 avril 2013 les fonctions des membres du comité départemental de suivi des PGES sont gratuites. Toutefois, il est nécessaire de prendre en compte dans le cadre de ce projet les frais relatifs à leur déplacement et rafraichissement afin de permettre un meilleur suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales.

Les coûts de suivi sont faits sur la base de quinze (15) membres. Le Tableau 6 présente les coûts de suivi du comité selon les éléments ci-dessus présentés.

*Tableau 6 : Coût du suivi pendant les travaux (en Francs CFA)*

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *Phases* | *Durée* | *Rubriques* | *Quantité* | *Coût unitaire*  | *Coût total* |
| Avant les travaux | 12 mois | Rafraichissement | 15 personnes | 375 000 | 4 500 000 |
| Transport | 12 descentes | 300 000 | 3 600 000 |
| Pendant la construction | 6 trimestres | Rafraichissement | 15 personnes | 375 000 | 2 250 000 |
| Transport | 6 descentes | 300 000 | 3 600 000 |
| La mise à eau et exploitation | 10 mois | Rafraichissement | 15 personnes | 375 000 | 3 750 000 |
| Transport | 10 descentes | 300 000 | 3 000 000 |
|  |  | TOTAL | **20 650 000** |

# VI. Plan de protection environnementale et sociale (PPES) des sites d’emprunt

## VI.1. Objectifs du PPES

Dans le cadre d’exploitation des sites d’emprunt, un Plan de Protection Environnemental et Sociale (PPES) sera mise en œuvre pour s’assurer que les impacts créés par les activités de terrassement, de prélèvement, de transport et de dépôt de matériaux nécessaires pour la construction du barrage soient mitigés afin d’éviter une modification irréversible des éléments valorisés de l’environnement.

C’est un document essentiel pour la gestion des sites d'emprunt est établi à la suite des études d’évaluation du site d’emprunt. Il vise à identifier et à minimiser les impacts négatifs potentiels sur l'environnement lors de l'exploitation de ces sites. Ce plan comprend des mesures spécifiques pour la protection du milieu physique, biologique et humain.

## VI.2. Parties du PPES

Le PPES comprendra les parties suivantes :

* Présentation de la zone d’emprunt ;
* Identification des activités sources d’impacts ;
* Identification des impacts d’exploitation des sites d’emprunts
* Identification des mesures d’atténuation ;
* Définition du système de suivi-évaluation ;

Présentation du cadre des consultations des parties prenantes ;

* Identification des activités de sensibilisation et de formation ;
* Définition du mode d’évaluation du PPES

## VI.3. Présentation de la zone d’emprunt du site de Barkehi

La retenue collinaire de Barkehi sera en enrochement et nécessitera l’exploitation des roches pour extraire les matériaux devant servir pour la construction du barrage. Le site de localisation du site d’emprunt de Barkehi est situé en amont du barrage et hors de la zone de la retenue collinaire dans la localité de Sondjilo 2. Le site se trouve à environs 4km du lieu de construction du barrage. Ce site est caractérisé par la présence des roches et une végétation d’arbustes.



***Localisation de la zone d’emprunt du site de Barkehi (Source : COMETE)***

## VI.4. Activités sources d’impacts

Dans le cadre d’exploitation du site d’emprunt de Barkehi, l’entreprise en charge de construction du barrage devront créer une carrière sur le site d’emprunt identifié dans le cadre des études techniques.

Les activités d’exploitation du site vont causer des impacts sur le milieu physique, biologique et humain. Ces activités sources d’impact seront observées pendant les phases d’avant, pendant et après les travaux d’exploitation. Le tableau suivant présente les activités sources d’impacts de l’exploitation du site d’emprunt selon les différentes phases :

|  |  |
| --- | --- |
| ***Phases*** | ***Activités sources d’impacts*** |
| Avant les travaux d’exploitation | * Ouverture de la piste d’accès pour engins
* Transport et installation des équipements
 |
| Pendant les travaux d’exploitation | * Terrassement
* Fragmentation des roches
* Transport des blocs rocheux au site de construction du barrage
* Dépôt des blocs rocheux
* Dépôt des déchets
 |
| Après l’exploitation  | * Remise en état du site d’emprunt
* Repli des équipements
 |

## VI.5. Impacts potentiels de l’exploitation du site d’emprunt

Les impacts potentiels sont présentés dans le tableau suivant :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| ***Phases*** | ***Activités sources d’impacts*** | ***Risques*** | ***Impacts potentiels*** |
| Avant les travaux d’exploitation | Ouverture de la piste d’accès pour enginsTransport et installation des équipements | * Risque d’accident de circulation
* Risque de pollution de l’air
 | * Déformation du relief
* Erosion pluviale et anthropique
* Nuisances sonores
* Perturbation du milieu de vie de faune terrestre
 |
| Pendant les travaux d’exploitation | TerrassementFragmentation des rochesTransport des moellons au site de construction du barrageDépôt des moellonsDépôt des déchets | * Risque d’accident
* Risque de pollution des sols et l’air
 | * Perte du couvert végétal dans la zone d’emprunt
* Déformation du relief
* Exposition du sol et sous-sol à l’érosion
* Perturbation ou destruction des passages des eaux pluviales de ruissellement
* Nuisances sonores
 |
| Après l’exploitation  | Remise en état du site d’empruntRepli des équipements | * Risque d’accident
* Risque du non-respect du principe de remise en état des sites d’emprunt
 | * Nuisance sonore
 |

## VI.6. Mesures de prévention et d’atténuation

Les mesures d’atténuation des impacts sont présentées dans le tableau suivant :

|  |  |
| --- | --- |
| ***Risques et impacts potentiels*** | ***Mesures de prévention et d’atténuation*** |
| *Risques* |
| Risque d’accident de circulation | Limiter les vitesses pendant la circulationSensibiliser et sanctionner les conducteurs d’enginsSensibiliser les populations riveraines et autres parties prenantes |
| Risque de pollution de l’air | Entretien des engins et véhicules de chantier |
| Risque de pollution des sols | Mettre en place un dispositif adapté pour la gestion des déchets et des produits hydrocarbures |
| Risque du non-respect du principe de remise en état des sites d’emprunt | Impliquer les autorités et ONG ou associations locales dans le suivi-évaluation de la gestion du site d’emprunt |
| *Impacts* |
| Déformation du relief  | Remise en état du site d’emprunt |
| Erosion pluviale et anthropique | Remise en état du site d’emprunt |
| Nuisances sonores | Interdiction de l’utilisation des klaxons pendant la circulation des engins |
| Perturbation du milieu de vie de faune terrestre | Eviter les travaux de nuits |
| Perte du couvert végétal dans la zone d’emprunt | Remise de la terre végétale |
| Exposition du sol et sous-sol à l’érosion | Remise en état du site d’emprunt par remblai avec la terre végétale  |
| Perturbation ou destruction des passages des eaux pluviales de ruissellement | Recalibrer les passages des eaux pluviales de ruissellement |

## VI.7. Suivi-évaluation de la mise œuvre du PPES

Des actions de suivi-évaluation de la mise en œuvre du PPES vont permettre de vérifier l'efficacité des actions et évaluer les progrès réalisés. Le suivi-évaluation sera réalisé par la mission de contrôle à travers des inspections régulières et des évaluations environnementales. Les résultats seront consignés dans des rapports de suivi.

## VI.8. Consultations des parties prenantes

Dans le cadre de l’identification des actions et la mise en œuvre du PPES, la participation de la communauté locale et des autres parties prenantes est essentielle. Le plan mettra en des mécanismes de consultation et de communication pour recueillir les opinions et les préoccupations des populations locales et autres parties prenantes concernées.

La participation des parties prenantes permettra la prise en compte de leurs préoccupations dans l’exploitation du site d’emprunt. Les besoins d’information, de sensibilisation et de renforcement des capacités des parties prenantes seront identifiés.

Les consultations se feront à travers des réunions avec les populations riveraines, les autorités traditionnelles, les autorités administratives locales et les acteurs de la société civile. Des procès-verbaux seront écrits pour conserver et mettre en application les informations issues des consultations des parties prenantes. Ces consultations seront organisées par les responsables environnemental et social de l’entreprise.

## VI.9. Sensibilisation et de formation

Les actions de sensibilisation et de formation permettent une meilleure prise en compte des exigences et la mise en œuvre des actions du PPES. La sensibilisation et la formation vont concerner le personnel de l’entreprise travaillant sur le site, afin de les informer sur les enjeux environnementaux et sociaux et sur les mesures à respecter.

La sensibilisation des populations riveraines permet la compréhension des enjeux environnementaux et sociaux. Les populations et les autres parties prenantes sont ainsi informées sur les impacts et les mesures environnementales et sociales afin de pouvoir donner leurs opinions et exprimer leurs inquiétudes et attentes dans l’exploitation et la remise en état des sites d’emprunt.

A la fin de l’exploitation et la remise en état du site d’emprunt, une évaluation sera réalisée pour s’assurer de la prise en compte des mesures environnementales et sociales identifiées par rapport aux impacts. Cette évaluation est de type participatif où les différentes parties prenantes s’expriment sur leur satisfaction ou dissatisfaction par rapport à l’exploitation et la remise en état des sites et la mitigation des impacts générés.

## VI.10. Coûts estimatifs du PPES

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Rubrique*** | ***Unité*** | ***Quantité*** | ***Coût unitaire*** | ***Coût total*** |
| Etude d’impact environnemental et social de la carrière | Etude | 1 | 25 000 000 | 25 000 000 |
| Sensibilisation et formation des parties prenantes | Ateliers | 5 | 2 000 000 | 10 000 000 |
| Suivi et surveillance de mise en œuvre des mesures du PPES (véhicule, carburant, perdiems, reprographie, etc.) | Mois | 12 | 500 000 | 6 000 000 |
| Remise en état du site d’emprunt (carburant, main d’œuvre (HIMO), etc.) |  |  | 25 000 000 | 25 000 000 |
| **TOTAL** | **66 000 000** |

# VI. ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE ET LEURS ROLES

Pour une mise en œuvre efficace des mesures environnementales préconisées, chaque acteur concerné devra maîtriser parfaitement son rôle. Par ailleurs, les mesures à mettre en œuvre devront être programmées de manière à optimiser les moyens disponibles et à éviter les pertes de temps.

## VI.1. Ministère de l’Eau et de l’Energie (MINEE)

Le Ministère de l’Eau et de l’Energie en tant que Maître d’Ouvrage de ce projet interviendra dans la mise en œuvre de la plupart des actions environnementales proposées. Il interviendra particulièrement dans la sélection des consultants des mesures à mettre en œuvre par les tiers. A cet effet, une attention particulière devra être portée sur le respect des délais.

## V.2. Consultants

La mise en œuvre de certaines mesures nécessitera l’intervention des acteurs autres que les entreprises et les missions de contrôle. Il s’agira des consultants qui seront recrutés par le maître d’ouvrage. Il s’agit notamment des actions de sensibilisation sur les différents thèmes.

## VI.3. Entreprise de réalisation des travaux

L’entreprise de réalisation des travaux est le premier acteur de mise en œuvre des mesures proposées. La coordination de cette mise en œuvre se fera par son responsable environnement. Bien que n’étant pas l’exécutant, il prescrira des actions environnementales aux différents chefs de chantier, aux chefs de garage, au responsable sécurité et aux sous-traitants.

Le Responsable Environnement de l’Entreprise, effectue le contrôle interne de l’application des dispositions préconisées. A ce titre :

* il établit un Plan de Protection de l’Environnement des Sites (PPES) qui présente les moyens qui seront mis en œuvre par l’entreprise ;
* il établit les relevés d’état initiaux des sites de travaux et propose en lien avec les populations, les modes de réhabilitation en fin des travaux, qu’il consigne ;
* il analyse la sensibilité environnementale des sites des travaux ;
* il en informe les responsables d’ateliers en leur indiquant ces sensibilités sur les schémas qu’il actualise juste avant le démarrage des travaux et indique les mesures à appliquer ;
* il effectue le contrôle des sites travaux en cours et en fin d’exploitation et s’assure de la conformité des opérations de réhabilitation avec les clauses contractuelles et l’état du site après réhabilitation ;
* il est l’interface entre l’entreprise et la mission de contrôle pour les aspects sociaux et environnementaux.

## VI.4. Sous-traitants des entreprises de réalisation des travaux

Les sous-traitants de l’entreprisesont directement en contact avec l’environnement. Ainsi, l’entreprise s’assure que leurs sous-traitants souscrivent aux mesures environnementales auxquelles ces dernières se sont engagées. Car, en définitive, c’est la responsabilité environnementale de l’entreprise. Les activités relatives à la plantation d’arbres et l’engazonnement vont nécessiter les sous-traitants.

## VI.5. Mission de contrôle

La mission de contrôle interviendra pour le contrôle et de la surveillance de la mise en œuvre des mesures. Elle devra avoir un responsable environnement. Il surveillera la mise en œuvre des mesures environnementales de tous les acteurs du projet. Ses attributions sont les suivantes :

* S’assurer que les documents contractuels du marché intègrent les préoccupations environnementales ;
* Valider le Plan de Protection de l’Environnement des Sites (PPES) proposé par l’entreprise ;
* Surveiller régulièrement le respect des prescriptions environnementales ;
* Identifier les non-conformités environnementales sur le chantier ;
* Sensibiliser les populations riveraines et le personnel de chantier sur les enjeux liés à la protection de l’environnement ;
* Veiller à l’élaboration (par l’Entreprise) d’un règlement intérieur volet environnement à respecter par le personnel de chantier ;
* Superviser la mise en œuvre des mesures n’incombant pas à l’entreprise (prévention IST/VIH/SIDA, COVID-19, etc.) ;
* Favoriser la mise en œuvre des mesures d’optimisation par les populations et les services opérant dans la zone du projet ;
* Prendre toute initiative visant l’intégration réussie du projet dans l’environnement.

## VI.6. Autres institutions administratives

Les autres administrations, notamment les Communes, le MINADER, le MINEPIA, le MINEPDED, le MINAS, le MINSANTE et le MINDCAF seront sollicitées dans la mise en œuvre de certaines mesures. Dans le contexte actuel de décentralisation, les communes sont appelées à jouer un rôle prépondérant dans le processus de développement locale, d’où il convient de s’assurer de leur intégration dans toutes les phases du projet.

## VI.7. Populations riveraines

Les populations riveraines seront intéressées par les recrutements, la lutte contre les conflits sociaux, la participation aux réunions de sensibilisation et les travaux HIMO.

# VII. PARTICIPATION DU PUBLIC

## VII.1. Contexte légal et objectif de la participation du public

La participation du public est prescrite par la loi-cadre relative à la Gestion de l’environnement. Elle stipule en son article 7 que « chaque personne a le droit d’être informée sur les effets préjudiciables d’un projet sur la santé et l’environnement » et en son article 72, elle encourage l’accès à l’information environnementale et la participation des populations à la gestion de l’environnement à travers les mécanismes consultatifs.

Le décret n° 2013/0171/PM du 14 Février 2013 fixant les modalités de réalisation des études d’impact environnemental dans sa section III portant sur les consultations et audiences publiques, définit les modalités de la participation du public. En effet, cette participation du public devra se poursuivre pendant la phase de mise en œuvre du PGES.

## VII.2. Participation des populations riveraines

La participation des populations consistera à :

* + Assurer l’accueil des agents de l’administration chargée du suivi environnemental ;
	+ Faciliter l’intégration des employés au chantier
	+ Collaborer avec l’équipe chargée du recensement des biens à compenser ;
	+ Participer aux réunions de sensibilisation ;
	+ Faire preuve d’honnêteté ;
	+ Recourir aux voies normales lorsqu’elles ont été offensées (Responsables environnement des missions de contrôle, service de l’ordre, etc.);
	+ Dénoncer toutes les non-conformités environnementales observées lors de l’exécution des travaux. Il s’agit par exemple des déchets nocifs issus du chantier et déversés volontairement dans la nature ou le non-respect des clauses contenues dans le PGES ;
	+ Récupérer le bois dans les zones d’emprunts et de construction de barrage ;
	+ Dénoncer les actes d’incivisme.

Pour que cette participation soit effective, l’entreprise va informer et sensibiliser les populations sur le rôle qu’elles auront à jouer pendant les phases de construction et d’exploitation du projet.

## VII.3. Participation des organisations de la société civile (ONG, Associations)

Les ONG et associations de la société civile dans le cadre du présent projet participeront aux renforcements des capacités, à l’information, à la sensibilisation et l’encadrement des populations sur les différents thèmes proposés. Ils assureront également l’interface entre les populations et les responsables du projet.

# VIII. ESTIMATION DU COUT DES MESURES ENVIRONNEMENTALES et sociales

Le coût du PGES va porter essentiellement sur des mesures spécifiques aux impacts identifiés. Ce sont les mesures d’atténuation, de compensation et d’optimisation.

*Tableau 7 : Evaluation du coût des mesures*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |
|  |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| ***Mesures*** | ***Unité*** | ***Quantité*** | ***Montant (FCFA)*** |
| Surveillance environnementale et sociale  | Mois  | 47 mois | 501 000 000 |
| Suivi environnemental (toutes les phases) | Descentes  | 12 | 20 650 000 |
| Rédaction et production du règlement intérieur environnemental |  |  | 3 000 000 |
| Sensibilisation et organisation des populations et le personnel du projet sur :- les IST/VIH-SIDA - le paludisme- les maladies hydriques- la COVID-19- les Grossesses non désirées - la protection de l’environnement- les violences basées sur le genre | Campagnes  | 4 | 20 000 000 |
| Sensibilisation des populations riveraines et l’équipe du projet sur les VBG, HS et EAS |  |  | 30 000 000 |
| Sensibilisation et organisation des agriculteurs et des éleveurs : gestion des périmètres, protection de la retenue et du barrage, protection de l’environnement, production fourragère | Campagnes  | 6 | 36 000 000 |
| Gestion des déchets |  |  | 15 000 000 |
| Promotion de l’agro foresterie dans les parcelles agricoles (2483 arbres) | Plants  |  | 18 000 000 |
| Plan de protection environnemental et sociale de l’emprunt |  |  | 66 000 000 |
| Signalisation et/ou balisage des sites de travaux et zones dangereuses |  |  | 25 000 000 |
| Compensation des pertes de biens non-bâtis, bâtis et cultures (PAR) |  |  | 766 240 235 |
| Coût de mise en œuvre du PRME |  |  | 125 320 850 |
| Coût de mise œuvre P3P |  |  | 121 060 000 |
| **Total** |  |  | **1 747 271 085** |

 |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| ***Mesures*** | ***Unité*** | ***Quantité*** | ***Montant (FCFA)*** |
| Surveillance environnementale et sociale  | Mois  | 47 mois | 501 000 000 |
| Suivi environnemental (toutes les phases) | Descentes  | 12 | 20 650 000 |
| Rédaction et production du règlement intérieur environnemental |  |  | 3 000 000 |
| Sensibilisation et organisation des populations et le personnel du projet sur :- les IST/VIH-SIDA - le paludisme- les maladies hydriques- la COVID-19- les Grossesses non désirées - la protection de l’environnement- les violences basées sur le genre | Campagnes  | 4 | 20 000 000 |
| Sensibilisation des populations riveraines et l’équipe du projet sur les VBG, HS et EAS |  |  | 30 000 000 |
| Sensibilisation et organisation des agriculteurs et des éleveurs : gestion des périmètres, protection de la retenue et du barrage, protection de l’environnement, production fourragère | Campagnes  | 6 | 36 000 000 |
| Gestion des déchets |  |  | 15 000 000 |
| Promotion de l’agro foresterie dans les parcelles agricoles (2483 arbres) | Plants  |  | 18 000 000 |
| Plan de protection environnemental et sociale de l’emprunt |  |  | 66 000 000 |
| Signalisation et/ou balisage des sites de travaux et zones dangereuses |  |  | 25 000 000 |
| Compensation des pertes de biens non-bâtis, bâtis et cultures (PAR) |  |  | 766 240 235 |
| Coût de mise en œuvre du PRME |  |  | 125 320 850 |
| Coût de mise œuvre P3P |  |  | 121 060 000 |
| **Total** |  |  | **1 747 271 085** |

# IX. CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES

Le temps de mise en œuvre des mesures a été subdivisé en trois périodes définies ainsi qu’il suit :

* **Période d’installation** de chantier et d’indemnisation (P0), estimée à un (03) mois ;
* **Période d’exécution** des travaux (P1), estimée à 20 mois
* **Période d’accompagnement des usagers dans la gestion** (P2), estimée à 24 mois après la fin des travaux.

*Tableau 8 : Chronogramme de mise en œuvre mesures environnementales*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Mesures** | **Codes** | **Chronogramme** |
| P0 Année 1 | P1 | P2 |
| Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 |
| Rédaction du volet environnemental du règlement intérieur du chantier | MB1 |  |  |  |  |  |  |
| Elaboration d’un plan d’urgence | MB2 |  |  |  |  |  |  |
| Compensation des pertes en propriétés des populations | MB3 |  |  |  |  |  |  |
| Gestion des déchets  | MB4 |  |  |  |  |  |  |
| Remise en état des zones d’emprunts et des sites occupés lors des travaux | MB5 |  |  |  |  |  |  |
| Sensibilisation et organisation des populations riveraines et l’équipe de projet sur :- les infections et les maladies (IST/VIH-SIDA, paludisme)- la COVID-19- les grossesses non désirées | MB6 |  |  |  |  |  |  |
| Aménagement des pistes rurales de contournement des zones affectées par la retenue collinaire | MB7 |  |  |  |  |  |  |
| Sensibilisation, organisation, formation et accompagnement des agriculteurs et des éleveurs :Gestion des périmètres,Protection de la retenue et du barrage, Protection de l’environnementProduction fourragère | MB8 |  |  |  |  |  |  |
| Création des ceintures végétales |  |  |  |  |  |  |  |
| Mise en œuvre du PAR (117 PAP, 19 ménages affectés, 70 constructions, 371 arbres fruitiers et 82,75ha de parcelles agricoles) |  |  |  |  |  |  |  |
| Suivi environnemental (trimestriel) |  |  |  |  |  |  |  |
| Accompagnement des usagers pendant l’exploitation |  |  |  |  |  |  |  |